



Les élus de CSE contre la prolongation de l'activité partielle

Houdemont, le 19 janvier 2021

« *Ayez confiance...* » Il ne s'agirait que d'une simple formalité à en croire Christophe Mahieu et Delphine Manzano. Une demande devenue habituelle de « *prolongation de l'activité partielle à L'Est Républicain et Vosges Matin jusqu'au 31 mars 2021* », via un avenant des plus naturels à transmettre à la Direccce. Et pour lequel les élus du CSE n'auraient qu'à émettre un avis, les yeux fermés... Une routine, quoi !

Les organisations et les conditions de travail actuelles dans les équipes et les services sont suffisamment compliquées, anxiogènes voire délétères, pour que les représentants du personnel décident de ne pas prendre cette nouvelle demande à la légère. Car elle impactera directement le fonctionnement des agences et des services dans les semaines à venir.

« *Le climat de forte incertitude* », peint par Christophe Mahieu ne justifie pas tout. Notamment le fait d'actionner mécaniquement le levier du chômage partiel afin d'agir sensiblement sur la masse salariale. La principale valeur étalon doit rester la charge de travail qui pèse sur les salariés. Elle n'a pas diminué, sauf exception, dans un contexte général où l'activité économique s'est maintenue à un niveau raisonnable.

Les plannings prévisionnels des deux prochains mois ont déjà été élaborés et adaptés. L'application de jours de chômage partiel ne pourrait avoir qu'un effet néfaste sur les conditions de travail et la qualité du journal. A travers cette demande de prolongation, la direction générale entend en fait se laisser une marge d'austérité en demandant des efforts supplémentaires dans les plannings, ou s'offrir une solution a minima « *au cas où la crise sanitaire devait se tendre* ». Nous en rediscuterons lors d'un CSE extraordinaire si nécessaire. Pour l'heure, la priorité des élus demeure la santé des salariés et leur qualité de vie au travail.

C'est la raison pour laquelle ils ont émis ce lundi un avis négatif à la demande de **prolongation de l'activité partielle jusqu'au 31 mars 2021**

L'avis des élus de CSE

Les élus du CSE estiment que la prolongation du chômage partiel ne se justifie pas au sein de l'UES pour les raisons suivantes :

- Ils n'ont pas obtenu de réponses précises, concrètes et chiffrées lors de ce CSE extraordinaire ;
- L'activité constante, malgré la crise sanitaire, nécessite le maintien des effectifs dans les services et agences ;
- Depuis plusieurs mois, les salariés consentent déjà des efforts en posant des jours de congés isolés pour lisser les plannings ;

En outre, le non-remplacement de personnes en arrêt maladie et le non-renouvellement de certains CDD pénalisent déjà les équipes.

Les élus dénoncent aussi le fait que l'application du chômage partiel ne soit pas le fruit d'une concertation, mais soit imposée de façon unilatérale par la direction.

En tout état de cause, les élus exigent le maintien à 100 % de la rémunération de toutes les catégories de personnel touchées par le chômage partiel, comme s'y engage par ailleurs notre actionnaire majoritaire, le Crédit Mutuel, dans sa communication externe en date du 30 juillet 2020.

Pour toutes ces raisons, les élus émettent un avis défavorable à la prolongation de demande d'activité partielle jusqu'au 31 mars 2021.